

AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE



Votre bulletin d'information municipale

SOMMAIRE

<u>Coupe du monde football</u>	<u>P.1</u>
<u>Édito du maire</u>	
<u>Actualités</u>	<u>P.2</u>
<u>Environnement</u>	<u>P.4</u>
<u>Santé-Sécurité-Solidarité</u>	<u>P.6</u>
<u>Vivre ensemble en harmonie</u>	<u>P.11</u>
<u>Travaux groupe scolaire</u>	<u>P.13</u>
<u>Rétrospectives</u>	<u>P.15</u>
<u>Manifestations</u>	<u>P.21</u>

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

Accueil: 05.57.68.44.44

HORAIRES

Lundi/Vendredi

9h00 - 12h00/14h00 - 17h00

Mardi/Jeudi

14h00 - 17h30

Mercredi

9h00 - 12h

secretariat@prignacetmarcamps.fr

lettremonvillage@prignacetmarcamps.fr

Site Internet

www.prignacetmarcamps.fr

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2026

La municipalité organise la diffusion de certains matchs
de l'équipe de France



1 ères dates à retenir

Mardi 16 juin à 21 h 00

Vendredi 26 juin à 21 h 00

Salle des Fêtes

Buvette

Capacité d'accueil limitée à 150 personnes

D'autres matchs de l'équipe de France seront diffusés :

INFO pour les autres matchs via le QR-Code



Edito du maire

"Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec une grande émotion et une sincère gratitude que je m'adresse à vous à l'occasion de ce nouveau bulletin communal.

Je tiens avant tout à vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée en me réalisant à la tête de notre commune.

Ce mandat, je l'aborde avec humilité, engagement et détermination. Être maire, c'est avant tout être au service de chacun d'entre vous, à l'écoute de vos attentes et attentif aux besoins de notre village. Avec l'équipe municipale, nous aurons à cœur de poursuivre le développement de notre commune tout en préservant son identité et sa qualité de vie.

À l'approche de la période estivale, je souhaite que ce village continue d'être un lieu de partage, de convivialité et de rencontre.

L'été est un moment privilégié pour profiter de notre cadre de vie, de nos paysages, et des événements qui animent notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, rempli de moments heureux, de détente et de sérénité, que ce soit ici ou ailleurs.

Très chaleureusement, "

Laury Lefevre



Actualités

Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Lundi et Jeudi : 8 h 30 – 18 h 00
Vendredi : 8 h 30 – 16 h 30

Retrouvez nos services et ceux d'autres partenaires
à la Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais
ZAC Parc Aquitaine 365 Avenue BOUCICAUT
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
05.57.43.96.37 mshp@grand-cubzaguais.fr

PLANNING PERMANENCES MENSUELLES
sur le site de la CDC

www.cdc-cubzaguais.fr

sur le site de la mairie **Onglet**

"vie pratique" "rubrique" CDC du Grand Cubzaguais
GUIDE DE L'ACTION SOCIALE



<https://www.calameo.com/read/000123687d29402b7fabf>

Retrouver toute l'information locale de votre
commune sur votre smartphone en téléchargeant
gratuitement l'application **CityAll**



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE VILLE

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Météo

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !







Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Du 15 MARS 2026

RESULTAT

Liste des candidatures :

"Agissons pour demain" conduite par M. Laury LEFEVRE

Sièges au Conseil municipal : 15

Sièges au Conseil communautaire : 1

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits :	1092		
Votants :	572	52,38 %	
Abstentions :	520	47,62 %	
Blancs :	26	2,38 %	4,55 %
Nuls :	20	1,83 %	3,50 %
Exprimés :	526	48,17 %	91,96 %

Elu(e)s au Conseil Municipal

- Laury LEFEVRE (maire)
- Myriam ROBITAILLÉ (1ère adjointe)
- Claude MIGNER (2ème adjoint)
- Corine LEVREAUD (3ème adjointe)
- Cyril GRISVARD (conseiller)
- Elisabeth BONACHERA (conseillère déléguée)
- Guillaume VÉDRENNE (conseiller)
- Patricia LAURIOL (conseillère)
- Hervé BERTRAND (conseiller)
- Samantha DORIGNAC (conseillère)
- Xavier LACAVE (conseiller)
- Sabine RAYMOND (conseillère)
- Henri SUCH (conseiller)
- Paula TEXEIRA-BERNARDO (conseillère)
- Hughes FLOURY (conseiller)

La Bibliothèque Municipale fait ses cartons !

Cet été, notre bibliothèque prend ses quartiers d'été et s'offre un nouveau chapitre en s'installant Place des Écoles, dans les locaux de l'ancienne garderie.

Pour préparer ce beau changement, près de 5 000 livres, du mobilier et tout l'univers de la bibliothèque vont prendre la route vers leur nouvelle maison au cours du mois d'août.

Durant cette période de transition, la bibliothèque sera exceptionnellement fermée au public.

Nous vous communiquerons les dates précises du déménagement et de la réouverture dès qu'elles seront connues.

Merci de votre compréhension et de votre patience. Nous avons hâte de vous accueillir dans ce nouvel espace, encore plus agréable et convivial, pour partager ensemble le plaisir de la lecture !

À très bientôt pour découvrir votre nouvelle bibliothèque !

Bienvenue à notre nouveau secrétaire général

Le Conseil Municipal a le plaisir d'accueillir Eric LE LOET qui assure les fonctions de secrétaire général au sein de la commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions au service de notre village.

"Breton d'origine, je suis marié et père de trois enfants.

De formation comptable et financière, et fort de plusieurs expériences réussies au sein de diverses collectivités, j'ai décidé il y a 5 ans de donner une nouvelle tournure à ma vie professionnelle en demandant ma mutation en gironde.

Aujourd'hui j'ai voulu relever un nouveau challenge en prenant le poste de secrétaire général de mairie à Prignac et Marcamps.

Très attaché au service public, je souhaite mettre mes compétences au service des administrés, au sein d'une équipe administrative renouvelée, dynamique et engagée pour les Prignacaises et Prignacais".



CABINET DE SOPHROLOGIE

"Je suis très heureux de vous annoncer l'ouverture de mon cabinet de sophrologie le 1er juin 2026 au 72 ter avenue des côtes de bourg. La sophrologie est accessible à tous et repose sur des techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive qui favorisent le bien être et réduisent le stress. Je suis certifié au registre national des certifications professionnels et spécialisé également dans le traitement des troubles de la sexualité. Je garantis la confidentialité lors de chaque séance ainsi que le respect de l'intimité.

Au plaisir de vous recevoir au cabinet."

Pour toute information ou prise de rendez-vous :

Jean Sébastien Pouchard

 www.jspsophrologue.fr

Réservation sur resalib.fr.

Contact : 06.73.31.70.42





ENEDIS Survol des lignes Intervention du 20 mai au 19 juin

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, le distributeur d'énergie électrique Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie.

La Compagnie airtouraine a été mandatée pour effectuer le survol, à très basse hauteur, des lignes moyenne tension (HTA) surplombant le territoire de la commune (hors agglomération).



PREFECTURE DE LA GIRONDE

Mise en œuvre de la loi du 3 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à préserver la continuité écologique.

Cette réglementation concerne certaines clôtures implantées en zones naturelles ou forestières, situées à plus de 150 mètres d'une habitation. Elle prévoit notamment des obligations de mise en conformité des clôtures existantes avant le 1er janvier 2027 (hauteur limitée, passage de la petite faune, effacement des clôtures non conformes, etc.), ainsi que plusieurs régimes dérogatoires selon les usages concernés.

Cerfs, chevreuils, hérissons ou crapauds : les animaux sauvages ont besoin d'un vaste territoire pour accéder aux zones de reproduction, d'alimentation ou de repos nécessaires à la réalisation de leur cycle biologique. En fragmentant les habitats déjà éprouvés par l'urbanisation, l'engrillagement des espaces naturels met en péril la survie de la faune sauvage et entraîne de surcroît des blessures et mortalités directes aux animaux qui tentent de franchir ces obstacles. Si le code civil reconnaît depuis 1804 le droit de clore sa propriété et d'y pratiquer la chasse, le développement de ces grillages nuit aujourd'hui à la préservation de la biodiversité et à l'état sanitaire des populations d'animaux sauvages.

A l'origine d'un piétinement important du milieu forestier, la concentration d'espèces dans les propriétés grillagées fragilise certaines forêts qui ne parviennent plus à se régénérer.

Enfin, lorsque des incendies forestiers surviennent, la multiplication des clôtures entrave l'accès des secours et freine le contrôle de la propagation du feu. Or, à l'heure du dérèglement climatique, les périodes de sécheresse s'intensifient et augmentent la vulnérabilité de la forêt face aux feux sur l'ensemble du territoire national.

Vous trouverez la plaquette d'information de l'Office Français de la Biodiversité présentant les principaux éléments de cette réforme (modalités applicables aux nouvelles installations et les démarches à engager auprès des services compétents) sur le **site internet de la commune Rubrique "Actualités" : "engrillagement des espaces naturels."**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/OFB_Plaquette_Engrillagement.pdf

Restructuration du vignoble girondin

Dans le cadre de la restructuration du vignoble girondin et de l'accompagnement des transitions économiques et agricoles de la filière viticole, l'État et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ont lancé le dispositif expérimental « Foncière d'avenir en Gironde ».

Ce dispositif vise notamment à lutter contre les friches viticoles, accompagner les exploitations en difficulté et favoriser l'émergence de projets de diversification agricole sur le territoire girondin.

À ce titre, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été ouvert du **6 mai 2026 au 7 juin 2026** afin d'identifier les parcelles viticoles susceptibles d'être vendues ou échangées dans le cadre de cette démarche.

Sont notamment concernés :

- les terres nues issues d'arrachage viticole ;
- les vignes destinées à être arrachées en 2026 ;
- les vignes en friche ;
- ainsi que, à titre accessoire, certains bois ou bâtiments attenants.

Compte tenu des enjeux que cette démarche peut représenter pour les communes de l'arrondissement de Blaye, notamment en matière de lutte contre les friches, de préservation des paysages et d'accompagnement des exploitants viticoles, cette information concerne les propriétaires et exploitants susceptibles d'être concernés sur votre commune.

Le formulaire de candidature est accessible à l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ami-fonciere-davenir-en-gironde>

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt ne vaut pas engagement d'acquisition, mais permet l'examen des situations présentées dans le cadre du dispositif.

Pour toute information complémentaire, la SAFER Nouvelle-Aquitaine peut être contactée :

***par courriel : fonciere@saferna.fr**

***par téléphone : 05 56 69 29 71**

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

VigiEau

Chaque geste compte, préservons nos ressources

- l'eau du robinet n'est pas concernée par les restrictions
- l'eau prélevée dans les cours d'eau passe en alerte
- l'eau prélevée dans les nappes n'est pas concernée par les restrictions

Ces niveaux peuvent nécessiter l'adoption de restrictions pour préserver nos ressources en eau. Pour obtenir le détail des mesures concernant cette adresse, nous vous invitons à consulter le site Vigieau à l'adresse suivante.

<https://vigieau.gouv.fr/>

Je consulte les restrictions

Eau superficielle : Il s'agit pour l'essentiel des cours d'eau, des lacs et des eaux de ruissellement. Vous êtes concernés si vous prélevez directement dans un cours d'eau.

Eau souterraine : Ce sont toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol : les nappes phréatiques, nappes profondes, etc. Vous utilisez cette eau, si vous disposez d'un puits ou d'un forage.

Eau potable : L'eau potable provient des nappes et des cours d'eau. Elle est traitée en plusieurs étapes afin de lui donner la qualité de l'eau potable. Elle est ensuite acheminée jusqu'à votre domicile.





PCS

Plan Communal de Sauvegarde Prévention

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Prignac et Marcamps souhaite renforcer son dispositif d'alerte et de communication auprès des personnes vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite, isolées etc).

En effet, en cas de crises importantes et/ou majeures (tempête, canicule, coupure des réseaux électriques, inondation/submersion), il est utile de connaître les personnes les plus sensibles. Les communes sont amenées à se mobiliser pour accompagner et soutenir les populations.

Si vous estimez que vous êtes concerné(e), vous et/ou un membre de votre famille, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie qui procédera à votre inscription dans son listing.

Ce recensement permet d'améliorer le soutien à la population en proximité par la collectivité.

Contact Mairie : 05.57.68.44.44
secretariat@prignaceetmarcamps.fr

DEPARTEMENT GIRONDE

INFO ALERTE CANICULE

Conscient des impacts significatifs des vagues de chaleur sur la santé des personnes, et plus particulièrement chez les personnes vulnérables et soucieux de s'inscrire dans la dynamique du plan national de gestion des vagues de chaleur, le Département de la Gironde est engagé, depuis 2003, dans une démarche structurée en mettant en œuvre des actions concrètes de prévention en faveur des personnes âgées dans l'hypothèse de la survenue d'épisodes caniculaires.

Les communes sont amenées à se mobiliser pour accompagner et soutenir les personnes âgées isolées et vulnérables. Pour aider à mieux repérer collectivement les personnes fragiles, le Département va mener une campagne d'information à l'attention des personnes âgées nouvellement bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile.

Ainsi en prévision d'un épisode caniculaire cet été, le Département invitera par courrier ces personnes à se signaler sur la base du volontariat auprès de la mairie. Cette incitation sera également relayés sur le site du département Gironde.fr.

Le recensement des personnes âgées vulnérables facilite leur prise en charge, à titre préventif.

Si cela n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie (05.57.68.44.44.) pour être recensé sur la liste des personnes fragiles afin d'améliorer le soutien en proximité par la collectivité.

InfoCanicule : Information Canicule

En cas de Canicule ou de forte chaleur, le site infocanicule.fr vous permet de retrouver tous les numéros d'urgence dans votre ville.

Canicule | Gouvernement.fr

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



Me sentir bien entourée en cas de canicule

vieillir ensemble

Le Département vous accompagne au quotidien durant les périodes de fortes chaleurs.



Contacts et informations
au 05 56 99 66 99

gironde.fr/canicule



Aide à la personne, surveillance et mise en sécurité, moments d'échanges... Pour améliorer la qualité de vie de nos aînés, et répondre aux mieux à leurs attentes, les professionnels du Département mettent en place différentes actions lors du déclenchement du plan canicule (alerte niveau 3) :

► Une heure supplémentaire d'aide à domicile pour les personnes âgées isolées bénéficiaires de l'APA

► Une cellule dédiée joignable de 9 h à 17 h 15 du lundi au vendredi

L'heure supplémentaire permet d'assurer une surveillance et une mise en sécurité des personnes les plus fragiles. Elle comprend :

- L'hydratation
- Le rafraîchissement de la personne : vêtements, douche, gant humide, hygiène
- L'accompagnement à la douche
- La mise en sécurité dans un endroit adapté
- La vérification aux bonnes conditions environnementales de la maison (ventilateur, fermeture des volets, climatisation...)
- La surveillance
- L'alimentation

Adoptez les bons gestes lors de fortes chaleurs :

- Buvez de l'eau régulièrement
- Restez au frais et humidifiez-vous
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante et privilégiez les aliments riches en eau naturellement
- Fermez les volets et les fenêtres le jour, aérez la nuit
- Préférez des activités sans efforts
- Prenez des nouvelles de vos proches en restant au contact avec eux quotidiennement.

Face à la canicule, le Département s'engage aux côtés du réseau Monalisa auprès des personnes isolées. Plus d'informations sur : monalisa-asso.fr

Contacts et informations
au 05 56 99 66 99

gironde.fr/canicule



vieillir ensemble



Entre parents et enfants, les relations sont parfois difficiles



Lieu d'Aide à la Relation Parent-Enfant

GRATUIT - CONFIDENTIEL - Tout âge
Entretiens individuels ou familiaux

05.56.94.34.34
larpe@agep.asso.fr

LIEU D'ECOUTE

Deux mercredis par mois en alternance

- à St André de Cubzac : 9 rue Robillard
- à St Ciers sur Gironde : MSAP
19 rue André Lafon

Informations et prise de rendez-vous par téléphone



Lieu d'Aide à la Relation Parent-Enfant

Entre parents et enfants, les relations sont parfois difficiles.

Aide, écoute, conseil en entretiens individuels ou familiaux.

La démarche est confidentielle, volontaire, gratuite et sur rendez-vous.

Lieux d'écoute de Haute Gironde :

- MSAP, 17 Avenue Andre Lafon - 33820 Saint-Ciers-sur-Gironde
- 9 rue Robillard - 33240 Saint-André-de-Cubzac

05.56.94.34.34 - larpe@agep.asso.fr



Portage de repas à domicile

Le Service Intercommunal d'Action Sociale du Grand Cubzaguais a le plaisir de vous informer de la mise en place du nouveau service de portage de repas à domicile, destiné aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'à toute personne en perte d'autonomie, durable ou temporaire.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la commune Rubrique "Grand Cubzaguais CDC": flyer, fiche d'inscription, règlement de fonctionnement et financier).



Le Service Intercommunal d'Action Sociale propose aux habitants du territoire du Grand Cubzaguais un **service de portage de repas à domicile** :

Un repas prêt à être réchauffé (barquette micro-ondable) livré à votre domicile tout au long de l'année.

Ce service s'adresse aux **personnes de plus de 65 ans sans conditions**.

Pour toute personne âgée de moins de 65 ans, l'inscription au service est possible sous réserve de la présentation des justificatifs requis.

Les avantages du service

- Menus variés, équilibrés cuisinés tous les jours
- Choix des plats dans les menus
- Repas pour chaque jour de la semaine (du lundi au dimanche),
- Livraisons organisées du lundi au vendredi de 8h à 12h.
- Choix du nombre de repas par semaine
- Livraison assurée par des personnels formés et bienveillants
- Respect des régimes spécifiques, menus validés par un diététicien
- Circuit court
- Hygiène contrôlée par un laboratoire
- Emballage éco responsable



Les régimes proposés

Des menus spécifiques peuvent être proposés sur demande (exemples : sans sel, diabétique, mixé...), sous réserve de faisabilité technique et de certificat médical.

Composition d'un repas

Un potage
(ou une entrée en remplacement pendant la période estivale)

⊕ Une entrée

⊕ Un plat et ses accompagnements

⊕ Un produit laitier

⊕ Un dessert

⊕ Une boule de pain frais ou de pain de mie

⊕ Un repas à thème par mois

Tarifs 11€20/repas livré
(au 01/03/2026)

Crédit d'impôt sur 50% de la part service (livraison).
Attestation fiscale délivrée annuellement.

Infos et inscriptions :

<https://sias.grand-cubzaguais.fr>

GRAND CUBZAGUAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Contactez le Service Intercommunal d'Action Sociale

Grand Cubzaguais Communauté de Communes
365 avenue Boucicaut
33240 Saint-André-de-Cubzac
05 57 43 96 37
sias@grand-cubzaguais.fr

grand-cubzaguais.fr

CAMBRIOLAGES & OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les grandes vacances approchent et cette période est propice aux cambriolages en raison des absences prolongées (vacances scolaires).

La municipalité attire votre attention sur votre sécurité et celles de vos biens.

La municipalité vous recommande donc les gestes et comportements suivants à adopter :

Sécuriser votre habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) • Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique et sur les réseaux sociaux,...)
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...) ;
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion, de l'activer même pour une courte absence ;
- Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.

Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie locale.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/me-protéger-au-quotidien/mon-domicile>

Signaler toute présence suspecte au 17 ou 112 puis à la Mairie

- Ayez le réflexe 17 ou 112, pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes) ;
- En cas de cambriolage, ne prenez pas de risques inconsidérés, ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie ;
- Informez votre assureur.

Numéros des téléphones utiles : 17

Gendarmerie de Bourg/Gironde : 05 57 94 06 75

Mairie: 05 57 68 44 44 / secretariat@prignacetmarcamps.fr

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

<https://www.interieur.gouv.fr/>

Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?
Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

www.facebook.com/ministere.interieur
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



Virus / Chantage / Piratage

17Cyber.gouv.fr

17Cyber est un service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, mis en place par la Gendarmerie nationale, la Police nationale et le site Cybermalveillance.gouv.fr afin d'accompagner les victimes de cybermalveillance. Ce guichet unique permet aux victimes d'identifier le type de menace auquel elles sont confrontées et de recevoir les conseils dont elles ont besoin pour résoudre leur problème.

Le 17Cyber.gouv.fr est un service public d'assistance en ligne gratuit pour les victimes de cybermalveillance, proposé par la Gendarmerie nationale, la Police nationale et Cybermalveillance.gouv.fr.

Celui-ci offre une assistance personnalisée en ligne pour diagnostiquer et résoudre les problèmes.

Une plateforme ouverte à tous

Le 17Cyber permet aux victimes de bénéficier d'un parcours adapté en fonction du type d'attaque informatique, de leur prodiguer des recommandations, de les orienter vers un téléservice, ou encore d'être accompagnées par tchat par la police ou la gendarmerie.

Ce service innovant, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, s'adresse aussi bien aux particuliers, aux entreprises et associations, qu'aux administrations et collectivités.

Ces menaces peuvent parfois avoir des conséquences graves pour les victimes, qu'il s'agisse de :

- rançongiciel,
- piratage d'un système informatique,
- violation de données,
- virus,
- escroquerie aux faux ordres de virement,
- défiguration de site,
- piratage de compte bancaire,
- piratage d'un objet connecté,
- piratage de la téléphonie fixe,
- arnaque au proche en situation d'urgence,
- escroquerie sentimentale,
- arnaque au chantage à l'ordinateur ou webcam prétendument piraté,
- sextorsion.

Il est important de noter que, depuis le 24 avril 2023, les entreprises, associations et administrations victimes d'une cyberattaque dans le cadre de leur activité professionnelle ont l'obligation de porter plainte dans un délai de 72 heures à compter de la connaissance de l'atteinte pour pouvoir être indemnisées par leur assureur.

Un diagnostic sur-mesure

- L'outil de diagnostic en ligne 17Cyber a pour but d'identifier la nature de la cybermenace. À la fin de celui-ci, il est proposé :
- des conseils pour résoudre le problème : modification de mot de passe, conservation des preuves, etc. ;
- un accès à un téléservice dédié le cas échéant (Thésée, Perceval, plainte en ligne, etc.) ;
- un accompagnement par tchat par un policier ou un gendarme (BNUM de Poitiers) ;
- Un accès à des experts en cybersécurité référencés (prestation payante) pour les entreprises, collectivités ou associations, afin de sécuriser leurs systèmes numériques (informatique, sites Internet, téléphonie, etc.).





Vivre ensemble en harmonie



L'évolution démographique de la commune nous incite à vous rappeler quelques règles élémentaires concernant le bruit, les animaux, les déchets verts et la propreté pour le confort de tous et de chacun.

Le Bruit

« CE QUE DIT LA LOI »

La réglementation en matière de bruit est fixée par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédant. L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

COMPORTEMENT AU DOMICILE

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 30 – 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 15 h 00 / 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00

Article R1336-5 code de la santé publique : Version en vigueur depuis le 10 août 2017 / Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1: Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Ainsi si un chien brise sa laisse et cause la chute d'un enfant, le propriétaire peut être déclaré responsable. Il en est de même si l'animal cause des dégradations aux clôtures voisines.

TROUBLES DE VOISINAGE : BRUITS DE COMPORTEMENT

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

La nuit

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

– par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...), ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou par un animal (exemple : aboiements).

– Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

– Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

– Il y a tapage nocturne lorsque :

l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :
un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou un animal (exemple : aboiements).

Démarches préalables

- Il est recommandé d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice, ...)
- Dans certains cas, vous pouvez également faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.
- Informer l'auteur du bruit de la gêne qu'il occasionne.
- S'il est propriétaire de son logement, envoyez-lui un courrier simple, puis un courrier recommandé avec avis de réception.
- S'il est locataire de son logement, vous pouvez lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire.
- Faites appel à un conciliateur de justice (ce dernier recherche des solutions amiables pour régler un différend entre deux parties, démarche gratuite, permanence à la CDC du Grand Cubzaguais 365 avenue Boucicaut 33240 Saint-André-de-Cubzac : 05.57.43.96.37 E-mail : msp@grand-cubzaguais.fr)

MISSIONS DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

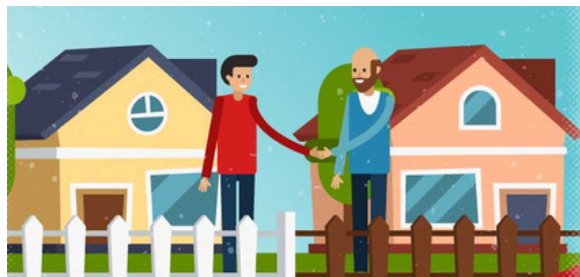
Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.



Sources : mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Nuisances-sonores gironde.gouv.fr
demarches.interieur.gouv.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

Pensez à vos voisins qui aspirent à la quiétude !

Généralement, en cas de non-respect la réglementation en vigueur, une simple discussion entre voisins suffit à régler ce type de problème. Si toutefois une médiation était nécessaire, le Maire et son conseil sont à votre écoute.

Une fois de plus, nous savons que la plupart d'entre nous respectent les règles du bien vivre ensemble. Une minorité de personnes nous obligent hélas à rappeler certaines règles citoyennes obligatoires.

Il s'agit de bon sens, de respect et de manière de vivre en bonne intelligence avec son voisinage et son prochain.

Ainsi les rapports humains ne peuvent que s'améliorer, apaiser, dissiper et « balayer » les tensions inutiles.

Pour le bien-être de tous, merci pour votre compréhension.

Les Animaux



Merci pour votre compréhension

La divagation des chiens est interdite

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. (dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive).

Ramasser les déjections canines :

Au même titre qu'un dépôt sauvage, l'abandon de déjections sur la voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux etc. est sanctionné par une amende de 35 €.



Travaux Groupe scolaire



Evolution du chantier pour les deux classes du haut





Nouvelle garderie



Future bibliothèque en lieu et place de la garderie





COMMEMORATION du 8 Mai 1945

“Le 8 mai reste, pour notre commune comme pour toute la France, une date profondément symbolique. Elle marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, après la capitulation sans condition de l’Allemagne nazie, signée à Reims le 7 mai 1945 et entrée en vigueur le 8 mai à 23h01. Chaque année, cette journée nous rappelle le prix de la paix, la valeur de la liberté et l’importance de transmettre cette mémoire aux générations futures.

Le 8 mai n’est pas seulement un jour férié : c’est un moment de réflexion, de respect et de transmission. Il nous rappelle que la paix n’est jamais acquise et qu’elle repose sur la vigilance, la solidarité et la volonté collective.

En nous réunissant, nous honorons la mémoire des combattants, des résistants, des déportés et de toutes les victimes de la guerre. Nous affirmons aussi notre attachement aux valeurs républicaines qui nous rassemblent.

Cette année encore, vous avez été nombreux à vous déplacer pour participer à la cérémonie organisée devant le monument aux morts. Votre présence témoigne de l’attachement de notre commune à ce devoir de mémoire et à la reconnaissance envers celles et ceux qui ont combattu pour que la France retrouve la paix.

Nous tenons à remercier chaleureusement les habitants, jeunes et moins jeunes, qui ont pris le temps de se rassembler en ce jour si particulier. Votre participation donne tout son sens à cette commémoration.”

Corine LEVREAUD
Maire Adjointe



Le Conseil Municipal des Jeunes : un mandat bien rempli !

Mis en place en 2025, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) n’a pas perdu de temps pour se mettre au travail... et prouver qu’on peut être jeune, motivé et avoir un agenda presque aussi chargé que celui du maire !

Tout au long de l’année, les jeunes conseillers se sont investis dans de nombreuses actions pour la vie de la commune.

Ils ont tout d’abord participé avec sérieux et respect aux différentes commémorations du 8 mai et du 11 novembre, démontrant que le devoir de mémoire n’a pas d’âge.

Mais le CMJ, c’est aussi le lien entre les générations ! Les jeunes ont ainsi pris part aux repas des aînés, avec bonne humeur et convivialité. Certains auraient même découvert que les parties de belote peuvent être aussi compétitives qu’un tournoi de jeux vidéo...

Les enfants de l’école ont également pu compter sur eux lors du spectacle de Noël, où les membres du CMJ ont aidé à distribuer les cadeaux. Une mission de haute importance : aucun chocolat ne devait disparaître avant l’arrivée des enfants !

Toujours dans un esprit de partage, les jeunes élus ont organisé une soirée de jeux de société intergénérationnelle, réunissant petits et grands autour de moments ludiques et chaleureux. Entre fous rires et règles parfois revisitées, l’ambiance était au rendez-vous.

Le CMJ s’est aussi mobilisé pour les plus défavorisés grâce à une collecte et distribution de jouets, permettant d’offrir un peu de magie et de bonheur à plusieurs familles.

Les jeunes conseillers ont également apporté leur aide aux activités de l’association « Les petits cro’magnons », participant activement à différentes animations locales.

Parmi les événements marquants de l’année, le CMJ a participé à l’inauguration de la Maison d’Assistantes Maternelles (M.A.M.), un moment important pour la vie des familles de la commune.

... / ...



De gauche à droite : Milo, Joaquim, Paul, Léonie, Inès, Alliyah et Léa (Non présents : Léo et Océane)

Et parce qu'ils savent aussi s'amuser, les jeunes ont organisé une tournée de bonbons pour Halloween. Une opération réussie : quelques réserves de friandises communales auraient toutefois été mystérieusement diminuées...

Côté aménagement, le CMJ a contribué à la mise en place d'accroches vélos pour les abris bus, encourageant ainsi les déplacements doux. Deux tables de pique-nique ont également été installées au city stade pour permettre aux habitants de profiter encore davantage de cet espace convivial.

Cette première année montre déjà tout l'engagement, les idées et l'énergie de nos jeunes élus. Le Conseil Municipal des Jeunes est devenu un véritable acteur de la vie communale, avec une motivation qui promet encore de beaux projets pour les années à venir.

Un grand bravo à eux !

De nouveaux jeunes élus au Conseil Municipal des Jeunes !



De gauche à droite : Patricia LAURIOL (Elue), Sabine RAYMOND (Elue), Guillaume VEDRENNE (Elu), Samantha DORIGNAC (Elue), Claude MIGNER (2° adjoint), Inès (Elue CMJ), Laury LEFEVRE (Maire), Paul (Elu CMJ), Léonie (Elue CMJ), Océane (Elue CMJ), Lucie (Elue CMJ), Alliyah (Elue CMJ), Elisabeth BONACHERA (Elue), Lya (Elue CMJ), Hervé BERTRAND (Elu) et Cyril GRISVARD (Elu).

La commune de Prignac-et-Marcamps est heureuse d'accueillir ses nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Engagés, motivés et pleins d'idées, ces jeunes citoyens auront pour mission de représenter la jeunesse de la commune et de participer activement à la vie locale. Le CMJ est une belle opportunité pour apprendre la citoyenneté, proposer des projets et contribuer à construire ensemble le Prignac-et-Marcamps de demain.

Nous félicitons chaleureusement les nouveaux élus et leur souhaitons un mandat riche en échanges, en initiatives et en belles réalisations au service de tous les habitants.



Podium féminin



Podium masculin

LA PREMIÈRE ÉDITION DU CANI-MORON

SAMEDI 11 AVRIL

“Le samedi 11 avril dernier a eu lieu le 1er Cani-Moron, courses et randonnée entre maîtres et chiens.

Le canicross est une discipline en vogue qui se développe autour d'une Fédération où évoluent de plus en plus d'adeptes. A l'origine de cette initiative locale, Hervé Bertrand, prignacais depuis 2014 et membre actif de plusieurs associations, a lancé ce projet fin 2025, fortement encouragé par Monsieur le Maire Laury Lefevre.

Aidé d'un ami de Saint-Gervais, Stéphane Lavaud, ils mettent tout en place, tant bien que mal, pour ce samedi 11 avril où furent réunis sur la journée plus d'une cinquantaine de chiens sur le site naturel du Moron.

A 10 h 00 fût donné le départ du Canicross Découverte de 3,5 km avec 20 attelages au départ, soit 7 hommes et 13 femmes. Puis, c'est au tour du Canicross Expert de 7 km, plus technique (120 m de dénivelé) de se lancer à 11h00 avec 17 partants (9 hommes et 8 femmes) sous un ciel menaçant mais sans pluie pendant ces deux courses.

Après la remise des récompenses (3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque épreuve) puis une pause déjeuner snack/buvette proposée par l'Association et la douzaine de bénévoles présent ce jour-là, c'est au tour des 25 Cani-Randonneurs de prendre le départ à 14h00 sur les mêmes circuits mais en marchant. Eux eurent beaucoup moins de chance avec la météo qui les arrosa copieusement dès le départ !

Malgré quelques petits couacs inévitables lors d'une première édition (notamment concernant le balisage), la plupart des participants, dont certains venaient de départements limitrophes (24-79), firent de très bons retours et espèrent qu'il y aura une seconde édition. Ils ont également été surpris, malgré le fait qu'ils étaient prévenus avant le départ, par le côté boueux de certaines portions, bien compliqué par les passages de sangliers !

Pour en savoir plus et découvrir toutes les photos et résultats, vous pouvez consulter la page dédiée Facebook "Cani-Moron".





LE GARDON MARCAMPOIS

ENDURO CARPE

Le Gardon Marcampoise remercie Monsieur le Maire et les adjoints d'être venus à l'enduro carpes ainsi que tous les participants car le beau temps n'a pas toujours été au rendez-vous. Nous remercions également tout les visiteurs et notre équipe qui a été sur le terrain pendant les 4 jours de l'enduro.

Classement :

N°1 : 43, 200 kg avec 6 poissons

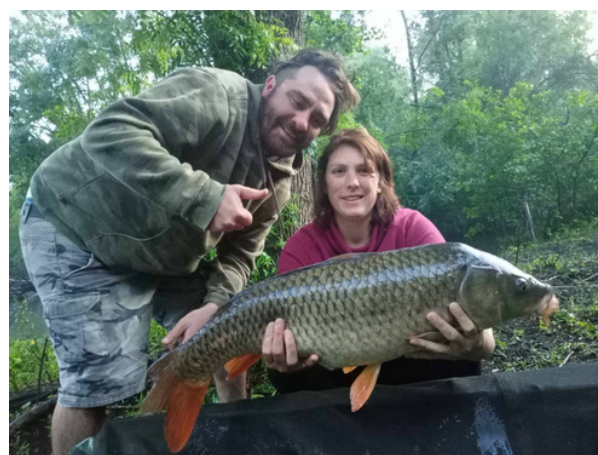
N°3 : 28, 550 kg avec 4 poissons

N°5 : 12, 675 kg avec 2 poissons

N°2 : 37,750 kg avec 6 poissons

N°4 : 19, 775 kg avec 3 poissons

N°6 : 8, 250 kg avec 2 poissons



Association de Sauvegarde du Patrimoine de Prignac et Marcamps

Exposition « Nature & Patrimoine », 2 et 3 Mai, 8, 9, 10 et 11 Mai 2026

Eglise Saint Michel de Marcamps

L'exposition des magnifiques photos et peintures réalisées par Marie Balthazar, Patricia Palacin, Maryvonne Raulin, Nicolas De Cet, Phred Dupuy, Valentin Marcheguy, Fred Perry et Michel Quéral présentée à l'Eglise Saint-Michel a été un véritable succès !

Plus de 90 personnes étaient déjà là lors de l'inauguration et des échanges très conviviaux se sont déroulés au long de la soirée autour d'un apéritif organisé par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine.

Durant les 4 demi-journées où les portes ont été ouvertes, de nombreux visiteurs sont venus apprécier les talents des artistes exprimés sur des œuvres de très haute qualité.

La dernière demie journée, 2 classes de la commune sont à leur tour venues voir et écouter les photographes présents qui n'ont pas hésité à présenter leur matériel et leurs techniques de prises de vues photographiques animalières. Au total, ce sont plus de trois cents personnes qui ont été accueillies dans ce sublime espace culturel pour la satisfaction de tous !

A bientôt pour une prochaine manifestation.



TENNIS : TOURNOI de PRINTEMPS à PRIGNAC et MARCAMPs

Comme chaque année, notre tournoi s'est déroulé du 9 mai au 30 mai 2026.

Le début a eu lieu sous la pluie mais nous avons pu profiter des salles de Bourg, Pugnac et Blaye...

102 personnes se sont inscrites au tournoi avec une majorité d'hommes. Notre tournoi propose aussi un tableau pour les plus de 35 ans.

Notre plus jeune joueuse cette année avait 10 ans ...

La plupart des matchs ont eu lieu sur les terrains extérieurs de Prignac, ce qui fait environ une centaine de matchs. Le club propose des consolantes pour celles et ceux qui perdent au premier tour, ce qui leur permet de rejouer au moins un match, voire plus...

Notre soirée Burger et notre soirée Paëlla ont eu du succès à nouveau cette année, organisées par les bénévoles du Club.

Les finales ont eu lieu le samedi 30 mai, suivies de la remise des lots et d'un apéritif convivial, offert par le club.

Un grand Bravo à toutes les compétitrices et compétiteurs ! Et merci au président Vincent, au comité de tournoi et à tous les bénévoles qui ont animé ce tournoi pendant 3 semaines.

Nous tenons aussi à remercier les sponsors, la commune de Prignac, les commerçants qui ont offert un lot pour le Tournoi en complément de la maison des vins de Bourg. Merci au club qui nous prête leur salle en cas de besoin. Merci aussi à la municipalité pour la subvention qu'elle nous octroie et qui nous permet de faire vivre le club. Pour plus d'infos, RDV sur Facebook, UTBPg. N'hésitez pas à venir nous voir si vous souhaitez taper la balle...

Le 13 mai, quelques enfants du club ont pu aller à Primerose à Bordeaux avec Clément notre moniteur pour assister à de beaux matchs. Ils étaient très contents de leur journée. Merci à Clément qui passe ses examens pour valider son brevet de moniteur de tennis.

Résultats du tournoi et des examens de Clément dans notre prochain numéro.

A bientôt.





Livres en Fête



Pour la 3ème fois, la bibliothèque s'est lancée dans l'aventure littéraire de proposer aux petits comme aux grands une fête des livres le samedi 30 mai. Cette édition avait pour fil rouge le conte et la figure du loup mais pas que...

15 auteur(e)s / illustrateur(trice)s étaient sur la place pour présenter leurs ouvrages au public. Des auteurs reconnus comme Arnaud Druelle dont le succès est grandissant auprès des jeunes ados et d'autres qui le sont moins mais tendent à le devenir à l'image du jeune Bruno Nogeira. Et c'est tout l'intérêt d'un tel évènement : venir à la rencontre d'acteurs culturels de notre territoire à travers les livres.

Parmi les invités, des incontournables comme Martine Lafon-Baillou ou encore Lapoum' que l'on ne présente plus...

La commune était également bien représentée avec des locaux : Jean Sébastien Pouchard, Francis Chagneau, natif du village, Alica et Pierre Ameslon et enfin Marie Chaudet Solac, Présidente de l'association "L'atelier des mots" basé sur Prignac et Marcamps depuis peu.

Quant aux livres, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges : romans du terroir, historiques, nouvelles, polars, romans et albums jeunesse, livres pop up etc.

Les animations ont emporté un vif succès : expositions de contes en haikus, collection de 170 livres, dessins originaux et divers objets du "petit chaperon rouge" de Lapoum', jeux géants en bois, lectures de contes et concours de dessins. Le thème "Dessine moi un conte" a ainsi inspiré une vingtaine de jeunes de 3 à 12 ans. Un jury a délibéré pour nommer un gagnant pour chaque tranche d'âge. Les lauréats se sont vus offrir un livre dédié et chaque participant a reçu un livre.

On ne pouvait manquer le camion jaune de la librairie itinérante "Ella" qui sillonne les routes de Haute Gironde et de Saintonge à travers les places et les marchés.

Le loup a été à mis à l'honneur à plusieurs titres: en sus des expositions et lectures de contes, les enfants des écoles maternelles et de la garderie ont présenté leurs activités artistiques sur la thématique du Grand gentil loup et le petit chaperon rouge.

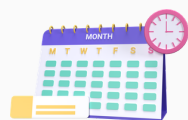
La journée s'est poursuivie par un 1er spectacle des enfants de la garderie sous la houlette de Nathalie Bistodeau. Forts de leur succès lors de leur première représentation au réfectoire scolaire il y a un mois et animés par l'envie de remonter sur scène, les comédiens en herbe ont récidivé en présentant 2 contes détournés : " Et pourquoi" et "Une fin de loup". Enfin, la compagnie Lallaloba a suivi les traces du loup à travers son spectacle tout public "Ta vie sur pattes".

Un apéritif offert par la municipalité a clôturé cette journée festive.

Même si le public s'est fait discret surtout en début de salon, les auteurs ont fait preuve d'une belle énergie et leur envie de partager leur passion fut bien là. Nous les remercions vivement pour leur présence et leur enthousiasme.

Les bibliothécaires sont des passeurs d'histoires, les auteurs et illustrateurs en sont les façonneurs. Quoi de plus légitime que de les mettre à l'honneur. Nous remercions les bonnes volontés qui ont aidé à la bonne marche de ce salon avec une mention spéciale pour Alliyah Berson Gasqueton, fidèle lieutenant durant toute la journée. En tant que jeune conseillère municipale fraîchement élue, elle s'est investie totalement et a rempli sa mission haut la main...





FÊTE DE LA RESISTANCE

Dimanche 28 JUIN 2026



En 1943, un petit groupe de résistants locaux réceptionnèrent des armes parachutées par Londres dans les parcs de Prignac et Marcamps et les cachèrent au fond d'une carrière. Traqués par la Gestapo, ils trouvèrent refuge dans une carrière voisine avant de se disperser dans différents maquis grâce à la complicité d'amis dévoués.

C'est en souvenir de ces moments de l'Histoire locale que nous nous retrouverons pour un programme exceptionnel (organisée par l' ARHAL Cubzaguais : Association de Recherche Historique et Archéologique et de protection du patrimoine Local du Cubzaguais) en cette 80ème année de la fin de la Seconde Guerre mondiale :

- 9h50 : Rassemblement devant la mairie de Saint-Laurent d'Arce.
- 10h : Dépôts de gerbe au monument aux morts de Saint-Laurent d'Arce : Allocutions
- 10 h 45 : Recueillement au cimetière de Saint-Laurent d'Arce sur les tombes des résistants locaux.
- 11h30 : Prises de parole à la stèle dans les parcs de Prignac-et-Marcamps.
- 12 h 15 : Apéritif à la mairie de Prignac et Marcamps

Retransmission en Live de l'Opéra National de Bordeaux

Don Quichotte

Dansé par le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux

Mardi 7 juillet 2026 à 20 h

Eglise Saint Michel de Marcamps

Concert Gratuit ouvert à tous

Réservation en mairie sous réserve de places disponibles : 05.57.68.44.44 / secretariat@prignacetmarcamps.fr

Pour cette année 2026, l'Opéra National de Bordeaux renouvelle l'opération « Bordeaux Live Opéra », qui permet aux villes et lieux partenaires de retransmettre depuis chez eux et gratuitement plusieurs programmes de l'Opéra National de Bordeaux.

Don Quichotte, l'un des grands succès du chorégraphe Marius Petipa, est un pur ballet russe créé en 1865 au Bolchoï de Moscou. Depuis, le chorégraphe espagnol José Martinez, ancien Danseur Étoile de l'Opéra national de Paris et directeur de la Compagnie nationale de danse d'Espagne de 2011 à 2019, s'est emparé de ce ballet mythique pour en offrir sa vision, au service d'un des récits fondateurs de son pays natal. Pour appuyer la dimension romanesque de ce spectacle centré sur un passage du roman (les amours de Kitri et Basilio), la nouvelle production d'Antonella Conte replonge dans les racines littéraires du chevalier solitaire. Dans cette scénographie moderne, personnages et décors émergent des pages mêmes du livre, comme en prise directe avec l'imaginaire de Cervantès, qui a nourri celui de l'Espagne toute entière.

Coproduction Opéra National de Bordeaux, Fondation Teatro Massimo de Palerme

Avec le concours des Ateliers de l'Opéra National de Bordeaux et le soutien de la Fondation d'Entreprise Philippine de Rothschild

Autre date prévue : le Concert d'ouverture de la saison 2026/2027 :

11 septembre 2026 à 20 h

Leonard Bernstein

On the Waterfront, suite symphonique / Fancy Free, Three Dance Variations / West Side Story, Danses symphoniques / On the Town, Three Dance Episodes / Candide, ouverture



À la rencontre de nos histoires

Chaque village possède une richesse précieuse : ses habitants.

À Prignac-et-Marcamps, derrière chaque porte, chaque sourire ou chaque parcours de vie, se cachent des histoires uniques, des passions, des souvenirs et des engagements qui participent à l'âme de notre commune.

C'est dans cet esprit que la municipalité souhaite lancer une nouvelle rubrique dans le journal communal : mettre à l'honneur les citoyens de notre belle commune. Jeunes ou anciens, nouveaux arrivants ou familles installées depuis plusieurs générations, artisans, bénévoles, passionnés, sportifs, artistes ou habitants discrets du quotidien... chacun a une histoire à partager.

À travers ces portraits, nous souhaitons créer du lien, favoriser les rencontres et mieux connaître celles et ceux qui font vivre Prignac-et-Marcamps au quotidien. Cette initiative permettra également de transmettre la mémoire locale, les anecdotes de village et les expériences qui enrichissent notre patrimoine humain.

Parce qu'un village est avant tout une aventure collective, cette rubrique se veut conviviale, chaleureuse et ouverte à tous.

Vous souhaitez participer ?

Vous aimeriez témoigner, raconter votre parcours, présenter une passion ou proposer la rencontre d'un habitant de la commune ?

La mairie sera heureuse de recueillir vos propositions.

Coordonnées de la mairie de Prignac-et-Marcamps

- Adresse : 85 avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps
- Téléphone : 05 57 68 44 44
- Email : secretariat@prignacetmarcamps.fr
- Site internet : Mairie de Prignac-et-Marcamps

Les coordonnées et horaires de la mairie sont disponibles sur le site officiel de la commune.

🌸 Club du 3ème Printemps 🌸

Vous avez 60 ans et plus ?

Envie de sortir, de rire, de partager de bons moments et de faire de belles rencontres ?

Le Club du 3ème Printemps vous ouvre grand ses portes dans une ambiance joyeuse, conviviale et festive !

Chaque jeudi après-midi à partir de 14 h, nous nous retrouvons avec plaisir à Prignac-et-Marcamps pour passer ensemble de chaleureux moments de détente et d'amitié

🎉 **Au programme** 🎉

Lotos et paniers gourmands

Sorties en groupe pour découvrir notre belle région

Repas festifs préparés par un traiteur

Jeux de société, rires et bonne humeur

Au Club du 3ème Printemps,
chacun trouve sa place dans la simplicité,
le partage et la bonne humeur.

Que vous veniez seul(e) ou accompagné(e),
vous serez toujours accueilli(e) avec le sourire !

Alors n'hésitez plus :

venez nous rencontrer un jeudi après-midi
et découvrez une association dynamique où convivialité
et plaisir d'être ensemble sont les maîtres-mots.

📞 **Pour nous rejoindre :**

Mme Chauvin Jeanine, Présidente : 06 89 17 36 46

Mme Deforges Danièle, Trésorière : 06 74 50 74 12





Une nouvelle association est née

“Prends - en d'la graine”

Organise une journée de partage
autour des plantes :

- le 8 novembre 2026 au site du Moron,
- plants, boutures, graines...
- découverte de la flore au Moron...

Programme détaillé à venir. Préparer vos pots.



La jeune association COBALT parrainée pour sa première année par le Collectif ZINZOLINE, propose un week-end d'ouverture d'ateliers d'artistes lors d'une manifestation nommée L'Echappée.

Cette proposition a lieu sur tout le territoire de la Haute-Gironde avec 28 ateliers et des artistes invités. À cette occasion, l'atelier de Marie Chaudet Solac, peintre plasticienne installée à Prignac Marcamps, sera ouvert à la visite le 4 et le 5 juillet de 10 h à 18 h.

Marie CHAUDET SOLAC
Artiste Peintre Plasticienne
17 chemin de Clayac
33710 Prignac et Marcamps
Port : 06 24 11 73 08

<https://www.mcsolac.com>
www.instagram.com/chaudetsolac
www.facebook.com/marie.chaudetsolac

**4 & 5 JUILLET
2026**



28 ATELIERS

VOUS OUVRENT LEURS PORTES
EN HAUTE-GIRONDE

ATELIER DES MOTS

L'association Atelier Des Mots créée en 2011, établie dans la commune de Prignac et Marcamps depuis septembre 2025, publie à nouveau un recueil, fruit du travail d'anciens et de nouveaux participants.

Accompagnés par l'animatrice Martine Lafon-Baillou, les membres de l'atelier ont écrit une nouvelle sur un prénom masculin et une nouvelle sur un objet. La concrétisation de ce projet sous la forme d'une publication est un plaisir partagé pour les auteurs. Il démontre l'engagement de chaque membre du groupe, une bonne entente et un respect mutuel au sein d'un groupe de personnalités diverses qui a fait de ses différences une force.

Ce recueil est une proposition de lectures riches et généreuses.



Nous vous convions
à une séance de présentation et de dédicaces
pour notre livre "Instants de vie. Mystère d'objets"
le jeudi 18 juin à partir de 18 h
à la bibliothèque Municipale
112 bis Avenue des Côtes de Bourg

Renseignements :

La Présidente : Marie Christine Solacroup : 06 24 11 73 08
L'animatrice : Martine Lafon-Baillou : 06 45 46 83 14



RANDO
Patrimoine

Randonnée de 7 km



RDV à 9h15 parking de la mairie
PIQUE-NIQUE (tiré du sac)
aux abords du Château GRISSAC

RETOUR par la Chapelle
de CAZELLE

Places limitées
Réservation obligatoire
06 84 39 23 66
ou sur :
asp.prignac@gmail.com



ORGANISÉE PAR



Association de Sauvegarde
du Patrimoine
de Prignac et Marcamps

